

## DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

# Médiation

- Renouvellement -

UFR de rattachement : Ecole de Droit

Etablissements partenaires :

Responsables du diplôme : Mme Claude BORGHETTO, Mme Christine  
BERTRAND

Validation à compter du : *(à ne pas renseigner)*

Validation accordée jusqu'en : *(à ne pas renseigner)*

Réf Délibération CFVU : *(à ne pas renseigner)*

## **A - Présentation du projet**

### **I – Contexte général – Objectifs de la formation**

*Décrire intérêt, enjeux, contexte professionnel, compétences visées.*

Ces dernières années ont été nettement marquées par le développement des modes de résolution de conflits extrajudiciaires : médiation, conciliation, négociation etc....sont de plus en plus pratiquées et donc méritent d'être clarifiées, nécessitant une formation approfondie. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de l'application de la directive 2008/52/CE qui préconise le recours à la médiation civile et commerciale et demande explicitement la formation des médiateurs.

La médiation est un processus dans lequel un tiers neutre, impartial et indépendant favorise, dans une confidentialité totale et sous sa responsabilité, l'établissement ou la restauration du lien entre différentes parties en conflit.

Le développement de la médiation est donc un processus inéluctable et la formation en médiation devient indispensable.

Le DU Médiation de l'École de Droit - Université Clermont Auvergne propose une formation rigoureuse et ciblée, à l'aide de modules spécialisés afin de répondre aux attentes précises des acteurs économiques et sociaux en matière de gestion de conflits et par là même offrir une formation diplômante ou qualifiante en médiation aux professionnels en exercice comme aux jeunes diplômés.

### **II – Composante porteuse du projet**

Ecole de Droit

### **III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation (éventuellement)**

*Décrire leur rôle de manière synthétique.*

### **IV – Partenaires de la formation (éventuellement)**

#### **IV.1 – Autres établissements de formation partenaires (joindre les conventions)**

#### **IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif (joindre les conventions)**

## V – Responsable du DU

Nom, Prénom : BORGHETTO Claude/ BERTRAND Christine

Statut (MCU, PU, PU-PH,...) : IE, médiatrice diplômée, Professeur de sciences économiques et sociales/ Doyen de l'Ecole de Droit

Coordonnées (courriel, téléphone, adresse postale) : Services des relations extérieures de l'Ecole de Droit – Bureau des DU- 04 73 17 76 12- du.droit@uca.fr, 41 bd François Mitterrand, CS 20054, 63002 Clermont-Ferrand Cedex 1

## VI – Composition du conseil de perfectionnement

*"Commission en charge du suivi du diplôme, le conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel."*

*Pour les DU à l'UCA, le conseil de perfectionnement devra comprendre au moins un représentant des catégories suivantes : enseignant, étudiant, monde socioprofessionnel (en rapport avec la formation).*

*Préciser : Nom, Prénom, Qualité.*

### **Personnel de l'Université Clermont Auvergne**

Le Doyen de l'Ecole de Droit ou son représentant,  
Le Directeur des études de l'école de Droit ou son représentant  
Le responsable pédagogique du DU  
Deux membres de l'équipe pédagogique  
La secrétaire de scolarité du DU  
La responsable de la scolarité  
Un représentant des étudiants

### **Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne**

## VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2016-2017

Première année universitaire concernée par la demande : 2017-2018

Niveau de la formation (1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>ème</sup> cycle, 3<sup>ème</sup> cycle) : 2<sup>ème</sup> cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation (détail par régime d'inscription FI/RE/FC si nécessaire) :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	X	Bac +3
RE	X	Bac +3 de toutes formations ou VAP
FC	X	Bac +3 de toutes formations ou VAP

Durée de la formation (*en années universitaires et en heures*) : une année universitaire / 160 heures

Calendrier de la formation (*début, fin, périodes d'examen*) : de fin Novembre à fin juin

Lieu de la formation (*préciser les adresses postales si lieux autres que les composantes de l'UCA*) :

Ecole de Droit

Ouverture en formation initiale (FI/RE) (*oui, non*) : oui

Ouverture en formation continue (FC) (*oui, non*) : oui

Tarif unique pour tous les régimes d'inscription (*oui, non*) : non

Nombre minimal d'inscrits (FI-RE/FC) pour ouverture de la formation (*à relier au calcul du tarif d'inscription*) : 15 (dont 5 en seconde inscription)

Capacité d'accueil maximale : 20

Période d'inscription / de candidature : mai à octobre

Contact Scolarité (*nom, prénom, téléphone, courriel*) : Bureau des DU – Services des relations extérieures de l'Ecole de Droit – 04 73 17 76 12- du.droit@uca.fr

## B – Description de la formation

### I – Organisation générale de la formation

*Préciser périodes et lieux d'enseignement, éventuelles différences d'organisation entre formation initiale et continue, ...*

Les cours ont lieu à l'Ecole de Droit - 41, boulevard François Mitterrand - 63000 Clermont-Ferrand, en priorité les vendredi et samedi matin. La présence est obligatoire, en tronc commun comme en modules.

## II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

*Préciser la structure en unités d'enseignement (UE), éventuellement en matières à l'intérieur des UE, le nombre d'heures d'enseignement à l'intérieur de chaque UE, les modalités de contrôle des connaissances, etc...*

Document de travail

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Éléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
					Théorique		Pratique		Période d'examen	Coefficient de l'UE
	total	CM	TD	TP	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
<b>Séance de présentation</b>	1	1								
<b>Tronc commun – 130 heures</b>										
UE1 Présentation des MARD : différence entre médiation, conciliation et autres MARD	5	CM			Pour le tronc commun :  Examen final :  -Un cas pratique portant sur le tronc commun (3h)  -Un sujet de réflexion portant sur le tronc commun (2h)  QCM portant sur l'ensemble des unités du TC (1h)	3	Rédaction et soutenance d'un mémoire devant un jury (1 médiateur qualifié et 1 invité)	5	A la fin de la période d'enseignement	14
UE 2 : La déontologie de la médiation	10	10								
Responsabilité du médiateur	2	2								
La posture de tiers neutre	2.5	2.5								
L'impartialité	2.5	2.5								
La confidentialité	3	3								
UE 3 : Présentation de la médiation, ses différentes formes	16	16					Training (CC et examen final) durée de 30 minutes	2		
Médiation judiciaire civile et conventionnelle	10	10								
Médiation pénale	2.5	2.5								
Médiation administrative	3.5	3.5								
UE 4 Psycho- sociologie – analyse de situations conflictuelles	8	8								
<b>UE 5 Le processus de médiation</b>	<b>70</b>	<b>70</b>			Cf ci-dessus					
-Cadre et déroulement d'une médiation	20	20								
Techniques utilisées										
-Communication verbale / non verbale, gestion des émotions, du stress , de l'agressivité	20	20								
Gestion des traumatismes										
-Training : mise en situation ,analyse vidéos	30	30								
<b>UE 6 : Analyse et rédaction d'accords</b>	<b>15</b>	<b>15</b>								

Contrats de médiation, clauses de médiation Mise en forme, homologation Responsabilité du médiateur Effets des accords									
<b>UE 7 : Mémoire</b> Rédaction et soutenance d'un mémoire Suivi du mémoire	<b>5</b>	<b>5</b>							
<b>Module : Médiation des organisations (30 heures)</b>									
					Epreuv e écrite portant sur les unités du module (2h) QCM portant sur les unités du module (1h)				
<b>UE 8 : Médiation commerciale</b> Présentation tribunal de commerce Médiateur, conciliateur et mandataire ad hoc au tribunal de commerce Etudes de cas et training	<b>7</b> 3 2 2	<b>7</b> 3 2 2				3			
<b>UE 9: Médiation et relations sociales</b> Conflits du travail Médiation prud'homale Médiation préventive - RSE Etude de cas – Training	<b>15</b> 2 5 3 5	<b>15</b> 2 5 3 5				2			
<b>UE 10: Approfondissement technique</b> Approfondissement techniques de communication	<b>4</b>	<b>4</b>							
<b>UE 11 : Médiation internationale</b> Problématiques interculturelles	<b>4</b>	<b>4</b>							
								A la fin de la période d'enseigne ment	5

Examens portant sur le tronc commun :

- Rédaction et soutenance d'un mémoire devant un jury (1 médiateur diplômé et un invité selon la nature du sujet) : coefficient 5.
- Examen final :
  1. un cas pratique portant sur le tronc commun, coefficient 3, durée 3h
  2. un sujet de réflexion portant sur le tronc commun, coefficient 2, durée 2h
- Training (contrôle continu 50% et examen final 50%) : coefficient 2, durée : 30 mns
- QCM portant sur l'ensemble des unités composant le tronc commun : coefficient 2, durée 1h

Le tronc commun est validé avec une moyenne de 10/20 et les notes se compensent.

Examens portant sur le module médiation des organisations :

- Épreuve écrite portant sur les unités du module : coefficient 3, durée 2 h
- QCM portant sur les unités du module : coefficient 2, durée 1h

Le module est validé avec une moyenne de 10/20 et les notes se compensent.

Document de travail



### III – Règles de délivrance du diplôme

Règles générales :

Le DU s'obtient par validation du tronc commun et du module médiation des organisations, sans compensation des modules.

La mention Assez Bien s'obtient par une moyenne à partir de 12, la mention Bien à partir de 14 et la mention Très Bien à partir de 16.

La validation du tronc commun seul permet d'obtenir un certificat de compétence sur les fondamentaux de la médiation.

La validation du module médiation des organisations, accessible seul, permet d'obtenir un certificat de compétence.

Redoublement :

Le redoublement est admis, à titre exceptionnel et sur demande motivée, par décision du Président de l'Université et sur proposition des responsables pédagogiques

Compensation entre les UE (*oui/non*) : non

En cas d'échec à la première session, une seconde session est-elle prévue ? (*oui/non*) : non

Si stage, précisions sur leur validation : sans objet

**Les étudiants bénéficiaires du tarif "deuxième inscription" sont soumis aux obligations d'assiduité en vigueur dans la formation faisant l'objet de leur inscription initiale. Dans le cas de non respect de ces obligations d'assiduité, le DU ne pourra pas leur être délivré".**

### IV – Compétences acquises pendant la formation

*Présenter les compétences acquises au terme du DU dans le tableau ci-dessous : utiliser les numéros d'UE de la maquette en indiquant par un X, pour chaque compétence, la ou les UE concernées.*

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6
Acquérir une approche technique médiation	X			x	x	
Maîtriser les règles déontologiques		X				
Développer des qualités de communication					x	
Maîtriser l'environnement juridique			x			x

## V – Equipe pédagogique

Donner la liste des enseignants en précisant : nom, prénom, établissement de rattachement ou entreprise, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, PRAG, vacataire, chargé de recherche...), qualité pour les extérieurs (profession, ...), n°UE concernée, matière concernée (si plusieurs enseignants dans l'UE), volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque matière.

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Matière	Volume horaire (CM/TD/TP)
Claude BORGHETTO	Travailleur indépendant/ rectorat	Médiatrice diplômée et enseignante	IE	0/1/ 5/5/ 8/8/ 7/9	Présentation/ Présentation des MARD : différence entre médiation, conciliation et autres MARD/ Cadre et déroulement d'une médiation Techniques utilisées / Training : mise en situation ,analyse vidéos/ Etudes de cas et training/ Médiateur, conciliateur et mandataire ad hoc au tribunal de commerce/ Mémoire/Training	1/5/20/15/2 /2/5/5
Pierre FABRE	DIRECCTE	Directeur régional adjoint / Responsable du pôle Travail	IE	9	Médiation préventive - RSE	3
Murielle FANGET	Travailleur indépendant	Psychologue	IE	5	Communication verbale / non verbale, gestion des émotions , du stress , de l'agressivité	10
Gilles HERMITTE	Ministère de la Justice	Président Tribunal administratif d'Orléans	IE	3	Médiation administrative	3.5
Dominique HOLLE		Président du Conseil de Prud'hommes de Clermont Ferrand	IE	9	Médiation prud'homale	5
Jean Marc HOUÉE	Ministère de la Justice	Juge aux affaires familiales - responsable	IE	2/3/ 6	Responsabilité du médiateur/Médiation judiciaire civile et conventionnelle/ Analyse et rédaction d'accords	2/10/15

		du pôle famille- TGI Clermont				
Eric MAILLAUD	Ministère de la Justice	Procureur de la République	IE	3	Médiation pénale	2.5
Claire MIGNE	Travailleur indépendant	Psychologue	IE	4/5/ 10	Psycho- sociologie – analyse de situations conflictuelles / Communication verbale / non verbale, gestion des émotions , du stress , de l'agressivité Gestion des traumatismes / Approfondissement techniques de communication	8/10/4
Christine MONTAGNON	Travailleur indépendant	Médiatrice diplômée	IE	2/ 5	Déontologie/ Training : mise en situation ,analyse vidéos	8/15
Patrick PERROTIN	Tribunal de Commerce de Clermont- Ferrand	Présiden t du Tribunal de Commerce de Clermont	IE	8	Présentation tribunal de commerce	3
Jean Julien PERRIN	UCA	Avocat – Barreau de Clermont Fd – Maître de conférences associé à l'Ecole de droit	MCF asso	9	Conflits du travail	2
David SLACK	Travailleur indépendant	Spécialist e en management interculturel	IE	11	Problématiques interculturelles	4

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 2

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 158

## **VI – Composition du jury**

*Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.*

Sont membres du jury : le responsable de formation, le directeur des études ou son représentant, deux membres de l'équipe pédagogique.

## **VII – Modalités d'admission**

*Définir les modalités d'admission en FI/RE et en FC : composition du dossier de candidature (CV, lettre de motivation, ...), entretien, etc...*

La candidature se fait via le dossier de candidature unique des DU de l'Ecole de Droit (qui comprend CV et lettre de motivation).

Entretien éventuel.

## **VIII – Mobilité à l'international**

*Préciser si des possibilités de mobilité sont offertes par la formation.*

Sans objet

## **IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)**

Le DU propose-t-il un module DPC ? (*oui/non*) : non

Avis du Conseil de Gestion de la composante et éventuels commentaires (*préciser la date et joindre un extrait du procès-verbal*) : 10 juillet 2017

Délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (*préciser la date*) :

Approbation du Conseil d'Administration (*préciser la date*) :

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du : au :

Signature du Vice-Président Formations, en charge de la CFVU

Signature du Président de l'Université Clermont Auvergne